pays d'ORTHE et ARRIGANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché/Publié le 07/04/2023
ID : 040-200075687-20230330-2023_04-DE

Délibération n°2023-04

Date de la convocation : 23 03 2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers votants :	13
- dont « pour » :	13
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

Objet : Acceptation d'un don à l'Ehpad La Chaumière Fleurie

Le 30 mars 2023 à 14h00

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, salle des Gaves, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

Etaient présents : Marie Noëlle APOLDA, Robert BACHERE, Valérie BRETHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Julie, FIALIP, Ginette GASSIE, Jacques HERNANDEZ, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Roland TOUYA

Pouvoirs : Corine de PASSOS à Serge LASSERRE

Etaient excusés : Jean Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Véronique GOMES, Marie Hélène SAGET,

Absents : Lucie LOUBERE, Eliane LAPEGUE

Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Monsieur le Vice-Président explique que MME SARCIAT, M Jean-Pierre TUQUOI, M. Dominique TUQUOI et Mme Maryse CHAN, enfants de Mme Simone Andréa TUQUOI résidente au sein de l'EHPAD « La Chaumière Fleurie » depuis le 05/12/2017 et décédée le 07/12/2022, ont fait don d'un montant global de 500.00 € à l'établissement. Il est proposé d'accepter ce don.

Après avoir entendu Monsieur le Vice-Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement de ce don de 500.00 € en faveur de l'EHPAD « La Chaumière Fleurie » de Pouillon par M ou MME SARCIAT Jean-Claude par le chèque de 100.00€ n° 5295258, M Jean-Pierre TUQUOI par le chèque de 100.00€ n° 6240128, M ou MME Dominique TUQUOI par le chèque de 100.00€ n°7155003, Madame Maryse CHAN par le chèque de 200.00€ n°3817941.
- **PRECISE** que ces sommes seront enregistrées en recette au compte 7718 « Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » au budget de l'EHPAD « La Chaumière Fleurie » en section fonctionnement.
- **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Vice-Président,
Serge LASSERRE

PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS CIAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.